

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Dufour](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5ae9c43f852ba3bab0670ed1>

Date d'obtention : 2022-01-17 17:11:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'interventions rapides et efficaces. En concertation avec des partenaires, les interventions sont claires. Elle vise à stopper rapidement la propagation d'images ou de vidéos pour assurer la sécurité et le bien-être des jeunes. Elle vise aussi comment informer les parents. Elle vise aussi prendre en charge les instigateurs et les éduquer sur les conséquences de leurs actes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'a donné une confiance dans mes interventions. Ce cadre apporte de la rapidité et chacun connaît maintenant son rôle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas demander à voir les médias impliqués. Ne pas rencontrer les instigateurs. Remplir adéquatement la trousse TEXTO. Agir avec bienveillance.